



L'Éducation nationale se met en mode Covid : enfin !

Près de dix jours après le début du confinement, Jean-Michel Blanquer s'est décidé à mettre en place un enseignement par demi-groupes dans les lycées. Reste la question des écoles et des collèges. Et un sentiment troublant d'improvisation, alors que le risque de seconde vague était connu. Finalement, ça y est. Alors que la France compte entre 40 000 et 50 000 cas supplémentaires de Covid chaque jour, Jean-Michel Blanquer s'est enfin résolu à considérer que la circulation du coronavirus dans le pays était devenue « active ». Pas « très active », non, juste « active ». Conséquence directe : les lycéens découvriront à partir de ce lundi les joies d'un enseignement « hybride » alternant cours en classe en demi-groupes et travail à la maison.

Pourquoi maintenant, soit dix jours après le début du confinement, et pas plus tôt ? On se le demande encore. D'autant que la Rue de Grenelle a très officiellement produit un « plan de continuité pédagogique » fin juillet prévoyant le passage à cet enseignement « hybride » en cas de « circulation active du virus » et la fermeture des établissements en cas de « circulation très active ». Un plan qui jusque-là n'avait jamais réussi à s'échapper des tiroirs ministériels...

D'un point de vue sanitaire, la mesure semblait pourtant s'imposer. Le conseil scientifique a rappelé le 26 octobre que les adolescents, même s'ils sont le plus souvent asymptomatiques, sont aussi contagieux que les adultes et que les lycées, dans le contexte actuel, pourraient bien se transformer en centrifugeuses à virus... Il a donc posé très explicitement la question de leur fermeture totale ou partielle.

D'un point de vue RH, il était difficile également de passer outre : les enseignants du secondaire, qui affichaient un certain relativisme jusqu'aux vacances, ont désormais le trouillomètre à zéro. « Un tiers de mes profs a plus de 60 ans. On ne peut décemment pas leur demander de faire cours devant 35 élèves dans des salles mal aérées alors que tout le reste du pays est confiné », grognait ainsi le proviseur d'une cité scolaire parisienne mercredi dernier.

Urgence sanitaire et résistance au ministère

Enfin, symboliquement, il y avait urgence. Comment imprimer dans l'esprit des Français la nécessité d'un reconfinement strict alors que des grappes d'adolescents ne cessaient de se croiser dans les salles, les couloirs, les cantines, les arrêts de bus... Avec un rapport parfois poétique aux gestes barrières. « Il y a quelques jours, je suis tombé sur deux élèves qui s'embrassaient à travers leurs masques, j'ai failli prendre une photo. Et je ne veux même pas savoir comment les choses se déroulent, une fois passées les grilles... », dit cet autre chef d'établissement, à la tête d'un grand paquebot du sud de la France.

Le dénouement, donc, était logique. Mais une fois de plus, les choses n'ont pas été simples. Depuis six mois, le ministre de l'Éducation nationale « se bat » selon ses propres mots pour « laisser au maximum les écoles, les collèges et lycées ouverts ». Cela a donné lieu à un certain nombre de couacs du temps d'Édouard Philippe qui, plus d'une fois, s'est agacé de ses tentatives de court-circuitage. Mais aussi, reconnaissons-le, à une belle énergie quand il a fallu batailler au printemps avec les collectivités récalcitrantes pour les inciter à rouvrir leurs écoles.

Le problème, c'est que Jean-Michel Blanquer fait rarement dans la demi-mesure. En cette rentrée, ce dernier est revenu bille en tête, comme si rien n'avait changé depuis deux semaines. Lundi dernier sur France Inter, radio officielle des enseignants, ce fut un vrai feu d'artifice. Le ministre, tout à tour, a contredit son collègue Olivier Véran qui la veille dans les colonnes du JDD avait estimé possible une fermeture des lycées en cas d'aggravation de la situation – « ce n'est pas du tout à l'ordre du jour ». S'est félicité du « protocole sanitaire (légèrement) renforcé » adopté le 26 octobre, bien que la plupart des proviseurs le considéraient peu ou pas applicable. A jugé la fameuse solution des demi-groupes peu souhaitable – « c'est possible mais je ne l'encourage pas ». Et s'est énervé contre tous ces Cassandre qui selon lui se complairaient dans le catastrophisme – « à chaque rentrée, c'est pareil, vous avez des gens qui disent que c'est mal préparé et

« finalement tout se passe bien ». Oubliant de préciser la situation sanitaire aujourd'hui n'a absolument rien à voir avec celle de septembre ou de mai dernier.

« Danser sur un volcan »

Il aura finalement fallu que l'ensemble des syndicats, et notamment ceux des chefs d'établissements montent au front pour que la ligne ministérielle bouge enfin. Nous avons sondé Philippe Vincent, le patron du SNPDEN, syndicat majoritaire des proviseurs sur la teneur de l'entretien de deux heures qu'il a eu avec le ministre mercredi 4 novembre au soir. Que lui a-t-il dit pour le convaincre ?

« La même chose que tous mes collègues. Que l'anxiété est au maximum chez les personnels, que nous dansons sur un volcan et qu'il vaut mieux agir maintenant que s'exposer à un risque de conflit social majeur ou à une fermeture complète des établissements dans quelques jours ».

De fait, sur le terrain, la situation devenait de plus en plus tendue. Non seulement les grèves se sont multipliées chez les profs depuis la rentrée. Mais, du côté des proviseurs et des principaux, véritables grognards de la république éducative, les digues commençaient à sauter. Nombre d'entre eux ont en effet décidé de mettre en place les demi-groupes – avec ou sans l'autorisation de leur hiérarchie - un événement inédit au sein de ce monstre de verticalité qu'est l'Education nationale.

Cela commençait à faire mauvais genre. Et le ministre qui « pareil à lui-même s'accroche à l'illusion qu'il maîtrise encore les choses », dixit M. Vincent, n'a eu d'autre choix que de reprendre le mouvement à son compte. Sur RTL, vendredi matin, quatre jours après avoir expliqué qu'il ne souhaitait pas encourager l'enseignement hybride, on l'a ainsi entendu se féliciter... que certains lycées, depuis le début de la semaine se soient montrés « un peu pilotes sur ce point », laissant entendre qu'il s'agissait d'une initiative concertée du ministère. Pourquoi pas.

Les collégiens encore à 100% en présentiel

Tout va donc bien, incident clos. Oui, enfin, non, pas complètement. Se posent encore quelques menues questions. D'abord celle des collèves. Car, si le ministre a ouvert largement les vannes de l'enseignement hybride, il reste néanmoins sur sa position de principe. S'appuyant sur des chiffres de contamination « très maîtrisés » (1165 enseignants et 3528 élèves positifs vendredi dernier), il continue ainsi à affirmer que les écoles « ne sont pas spécialement des clusters » - ce qui est aller un peu vite en besogne compte tenu des risques de « transmission invisible » de l'élève asymptomatique vers l'entourage familial pointés par les épidémiologistes. Il souligne par ailleurs que les ados ont plus de chance de se contaminer « dans leur vie sociale » sans masque qu'à l'école avec un masque - ce qui, pour le coup, peut tout à fait s'entendre si le confinement reste aussi peu observé qu'il ne l'est aujourd'hui. Et en arrive à la conclusion que seuls les lycées, où sa réforme a créé beaucoup de brassage (chaque élève composant à la carte son programme de cours), sont des environnements potentiellement à risque.

Les collèves (et a fortiori les écoles), eux, ne poseraient pas de tels problèmes. Les effectifs y sont souvent moins denses, les élèves y sont plus jeunes, donc moins contaminants, et « ils n'ont aucune raison de se déplacer de classe en classe comme au lycée », a-t-il souligné, toujours sur RTL. Conclusion : les collégiens resteront - sauf cas exceptionnel - au 100% présentiel. Cette décision appelle au moins deux objections. Selon l'avis du conseil scientifique que M. Blanquer a forcément lu, la contagiosité des adolescents croît à partir de leurs 12 ans – soit à partir de la 6^e -5^e - et non comme par magie à l'entrée au lycée. Et, bien que des recommandations aient été faites pour attribuer une seule salle à chaque classe (comme cela se fait dans le privé), ce sont bien les élèves et non les enseignants qui continuent de se déplacer de classe en classe dans la plupart des collèges publics de France. Les principaux n'ayant pas cru bon de bousculer une tradition bien ancrée. Bref, le ministère prend bien des risques avec les collégiens et leurs parents. Des risques qui peuvent paraître légitimes, compte tenu des difficultés à faire travailler des jeunes ados à distance, notamment en éducation prioritaire (où 19% des élèves n'ont donné aucune signe de vie lors du premier confinement), mais qu'il aurait peut-être été bon d'explicitier en faisant confiance à l'intelligence de la population.

Un plan de continuité prêt depuis l'été et non-appliqué

Autre écueil et pas le moindre : la mise en œuvre de ce fameux enseignement hybride qui, bien que prévu sur le papier depuis cet été, n'a été ni préparé ni réfléchi, le ministère et la majorité des personnels s'étant plutôt projetés dans une rentrée « le plus normal possible », c'est-à-dire sans seconde vague. Lors de sa conférence de presse de rentrée fin août, Jean-Michel Blanquer avait toutefois promis qu'en cas de retour total ou partiel à l'enseignement à distance l'offre scolaire serait « encore plus qualitative que lors du premier confinement ». Et s'était engagé à ce que les élèves privés de cours soient « pris en charge par la collectivité » afin de décharger les familles. Renseignement pris auprès du ministère, il s'avère que cette promesse ne concernait « évidemment pas » les lycéens. Ceux-ci devront donc compter sur leurs propres ressources. Et rien n'indique que la - ou les - collectivités leur mettent à disposition des équipements, des tiers lieux connectés et un accompagnement pédagogique comme le réclament les associations de parents d'élèves. Seul point saillant : le ministère envisage l'embauche de 6000 jeunes en service civique d'ici la fin de l'année « afin de renforcer la vie scolaire et d'intervenir en renfort sur le suivi des élèves ».

Plus globalement, le travail en partenariat avec les collectivités pour penser « l'école hors les murs » annoncé dans le fameux plan de continuité pédagogique de juillet n'a pas du tout été fait. Et la qualité du suivi des élèves reposera donc sur la prise d'initiative et la capacité d'anticipation – ou non – des chefs d'établissements. Ce grand lâcher-prise se retrouve dans la manière dont sera mis en œuvre l'enseignement hybride. Une circulaire que L'Obs s'est procurée va être envoyée ce lundi par le ministère aux cadres de l'Éducation nationale. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'est guère contraignante. Chaque établissement n'est soumis qu'à un seul objectif : offrir au moins 50% de cours en présentiel jusqu'à Noël. Pour le reste, « un grand nombre de modalités d'organisation peut être proposé », précise le document : concentrer l'enseignement à distance sur les enseignements qui « créent du brassage »

(cours de langues vivantes, options, enseignements de spécialité), instaurer une ou plusieurs journées par semaine à distance par classe, organiser l'alternance par niveau, par groupe-classe ou par demi-groupe, voire proposer des « organisations particulières en présentiel permanent » aux élèves les plus en difficulté...

Grosses différences entre les lycées

Les options choisies (qui devront être validées par les rectorats) dépendront d'abord des contextes locaux, a insisté Jean-Michel Blanquer, qui tient toujours, on le répète à son « idéal » d'une « ouverture maximale » des établissements scolaires. Un lycée bénéficiant de bâtiments vastes, pourra ainsi garder des cours 100% présentiel pour tout ou partie de ses élèves là où un autre très fréquenté devra davantage réduire la voilure. De même un lycée rural tributaire du ramassage scolaire matin et soir s'orientera vers une alternance par jour ou par semaine, tandis qu'un lycée de grande ville bénéficiant des transports publics pourra envisager un fonctionnement plus souple par demi-journées.

Sur le terrain, les proviseurs se satisfont de ce cadrage très lâche qui leur facilite la vie. Tout en s'inquiétant... des réactions des familles, notamment dans les grandes villes, là où l'esprit de compétition scolaire résiste à toutes les crises, même la Covid ! Car qui dit prise en compte du contexte local, et proportion plus ou moins élevée de cours à distance dit aussi risque de « distorsion de concurrence » entre élèves. Interrogée par nos confrères de RTL qui s'inquiétaient que « certains lycéens soient plus avantagés que d'autres », le ministre s'est voulu rassurant : « quand il est vraiment bien fait, l'enseignement à distance a également ses vertus ». La réalité pourtant est un peu différente. Entre un lycée resté à 100% et l'autre passé au 50%, on peut tout de même envisager que le premier soit un peu plus efficace que le second. Et par ailleurs, à considérer que deux établissements optent pour l'hybride, les orientations pédagogiques des enseignants peuvent renforcer les inégalités de traitement.

Professeur d'histoire-géographie et responsable syndical (CFDT) au lycée Marie-Curie de Strasbourg, Pascal Kittel le reconnaît volontiers : le passage à l'hybride va l'obliger à revoir ses enseignements en se « concentrant sur l'essentiel ».

« Dans un établissement plutôt populaire comme le mien, je n'ai pas le choix. Nous allons fonctionner en demi-groupes avec 50% de temps effectif de cours en moins. Or, si je traite deux fois plus vite les notions, en faisant le pari que les élèves approfondiront le sujet chez eux, je perdrai la moitié d'entre eux ».

Le lycée a d'ailleurs fait le choix d'une alternance très rapprochée par demi-journées. « Parce que c'était le plus simple à mettre en place, on ne change rien aux emplois du temps ». Mais aussi parce que cela permet, selon M. Kittel, de se prémunir des risques de décrochage : « plus les élèves s'éloignent, plus nous avons de difficultés ensuite à les récupérer ».

« Dégrader la qualité de travail » ?

A 500 km de là, à Pont-Sainte-Maxence (Oise), autre contexte, autres mœurs. Pour Philippe Chodorge, le proviseur de l'Institut Saint-Joseph-du-Moncel, pas question de toucher aux programmes.

« On a réussi à les terminer l'année dernière, je ne vois pas pourquoi on n'y arriverait pas cette année ; on va passer en pédagogie inversée, les élèves prépareront les cours chez eux et on clarifiera les choses en classe avec du suivi personnalisé et des travaux pratiques ».

Pour ce qui est de l'organisation, le lycée privé a pris une option originale : conserver toutes ses terminales en présentiel – « c'est quand même une année cruciale pour le bac et la préparation au supérieur » - et faire alterner l'ensemble des premières et secondes en enseignement à distance une semaine sur deux. M. Chodorge est en effet plus que sceptique sur la possibilité pour ses enseignants de gérer simultanément « deux démarches pédagogiques aussi différentes » que le distanciel et le présentiel.

« Cela reviendrait à leur demander de faire deux boulots en même temps. Soit vous y laissez votre santé, soit vous dégradez la qualité de votre travail ».

D'un établissement à l'autre, on le voit, les lycéens vont être confrontés à des exigences et à des rythmes de travail bien différents. Cela pose naturellement la question du baccalauréat 2021, un examen national et anonymisé face auquel tous les candidats sont censés arriver sur un pied d'égalité. Sur ce point, le ministère a réagi assez vite. Les « épreuves communes de contrôle continu » (E3C) - étrange concept de mini-partiels ponctuant l'année scolaire de première et terminale qui avait tant fait couler d'encre l'année dernière - vont être supprimées et remplacées par une prise en compte classique des bulletins de notes à hauteur de 40% de la note finale du bac. Ce qui permettra de fait de mieux prendre en compte le contexte d'enseignement. Quant aux épreuves terminales de spécialité elles proposeront finalement deux sujets et non pas un afin qu'aucun élève ne soit pris à défaut. Comme quoi l'Education nationale sait aussi anticiper et s'adapter aux temps nouveaux.

Gurvan Le Guellec